

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-143 : Numérotations

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

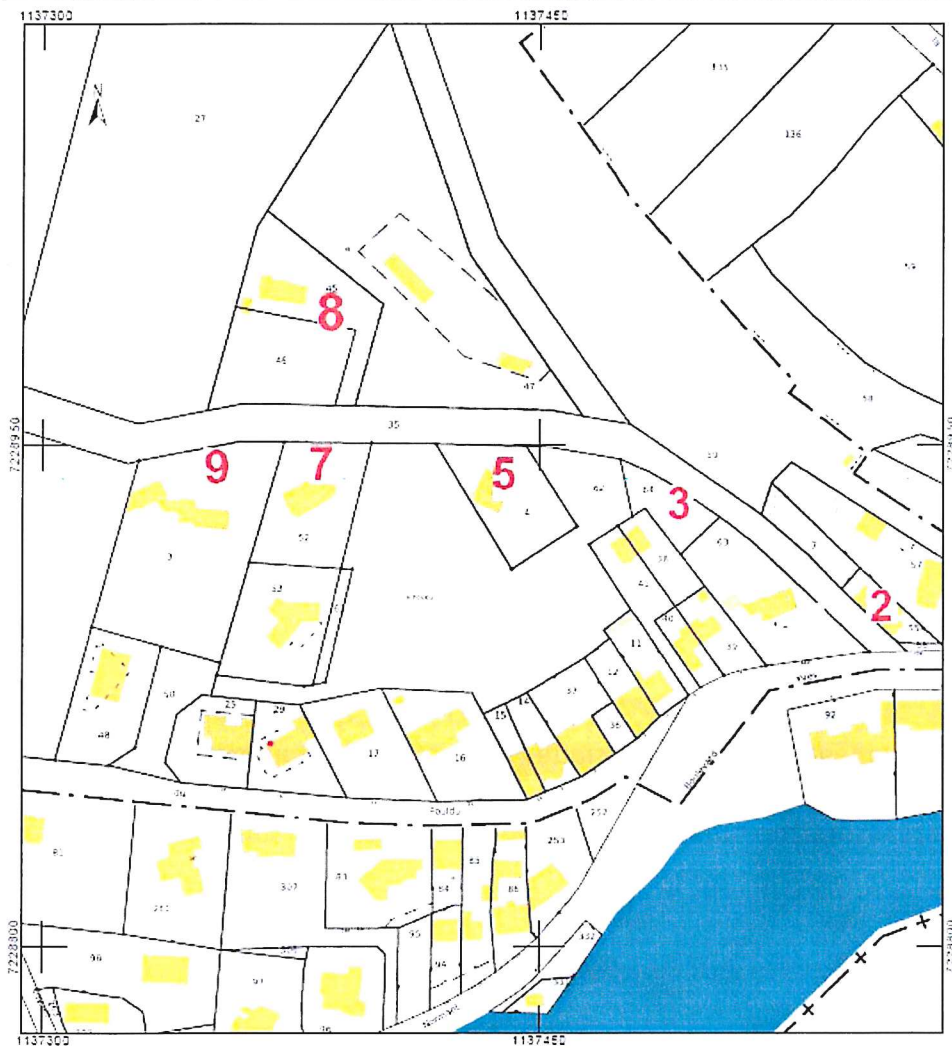
Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, une action de numérotation de plusieurs adresses est nécessaire.

Il est donc proposé de réaliser cette numérotation telle que proposée ci-après :

CHEMIN DE ROZ LEZONGAR :

- Parcelle 052XC 63 : n°3 ;
- Parcelle 052XC 4 : n°5 ;
- Parcelle 052XC 52 : n°7 ;
- Parcelles 052XC 45 et 46 : n°8 ;
- Parcelle 052XC 3 : n° 9.

Département : FINISTERE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF antenne de Quimper Pôle Topographique et Gestion Cadastra 3 boulevard du Finistère 29 107 29 107 QUIMPER CEDEX tél. 02 98 10 33 80 -fax pfgc.finistere.quimper@dgifa.finances.gouv.fr
Commune : AUDIERNE	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Gestion : XC Feuille : 052 XC 01		
Echelle d'origine : 1:1000 Echelle d'édition : 1:1500		
Date d'édition : 09/10/2023 (bureau notaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

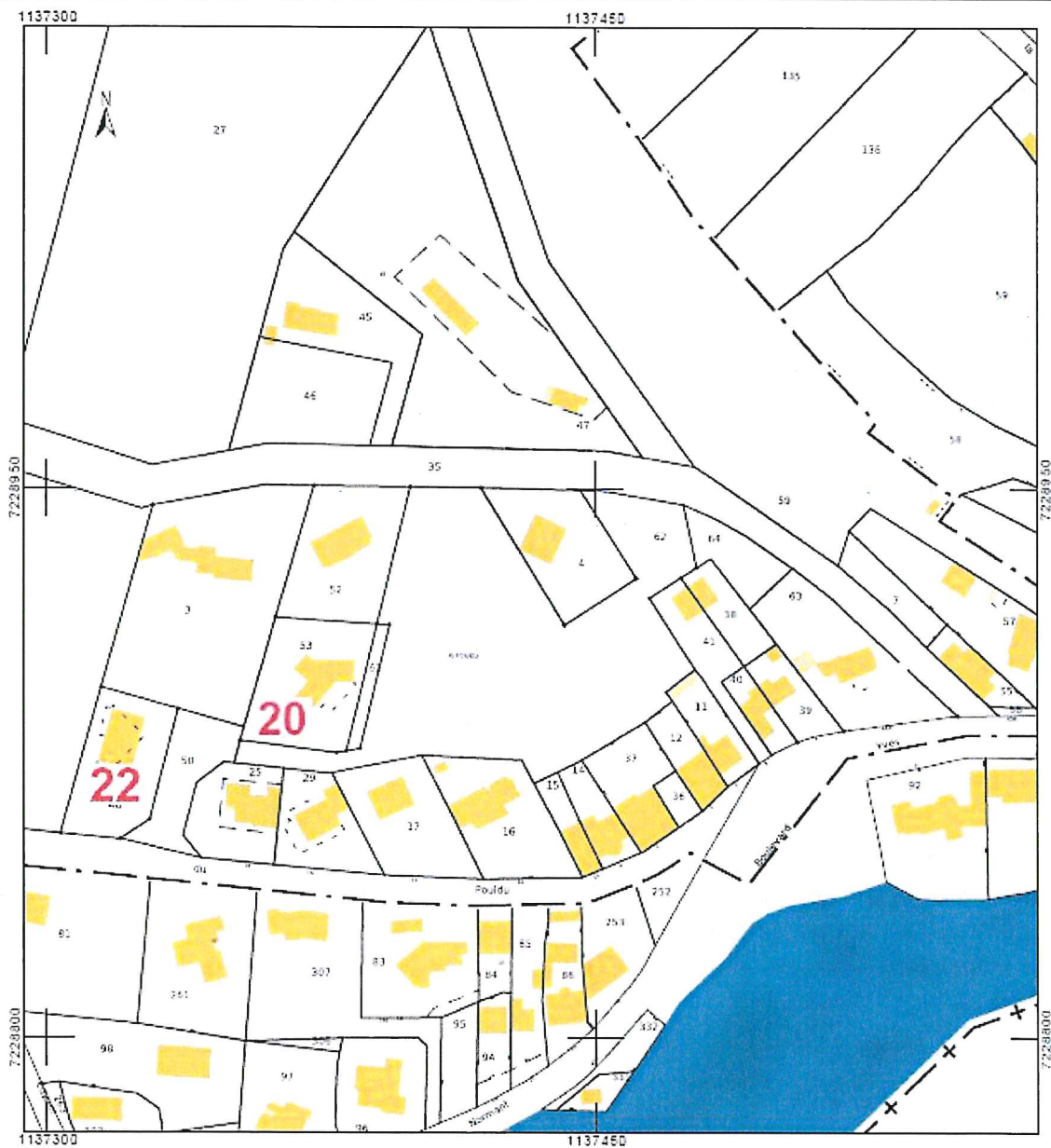
Publié le

ID : 029-200054724-20231205-DE2023_143-DE

IMPASSE LE POULDU :

- Parcelle 052XC 53 : n°20 ;
- Parcelle 052XC 40 : n°22

Département : FINISTÈRE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF antenne de Quimper Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 3 boulevard du Finistère 29107 29107 QUIMPER CEDEX tel. 02 98 10 33 50 -fax pige.finistere.quimper@dgipl.finances.gouv.fr
Commune : AUDIERNE		
Section : XC Feuille : D52 XC 01		Cet extrait de plan vous est délivré par :
Echelle d'origine : 1/1500 Echelle d'édition : 1/1500		cadastre.gouv.fr
Date d'édition : 09/10/2023 (bureau notaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

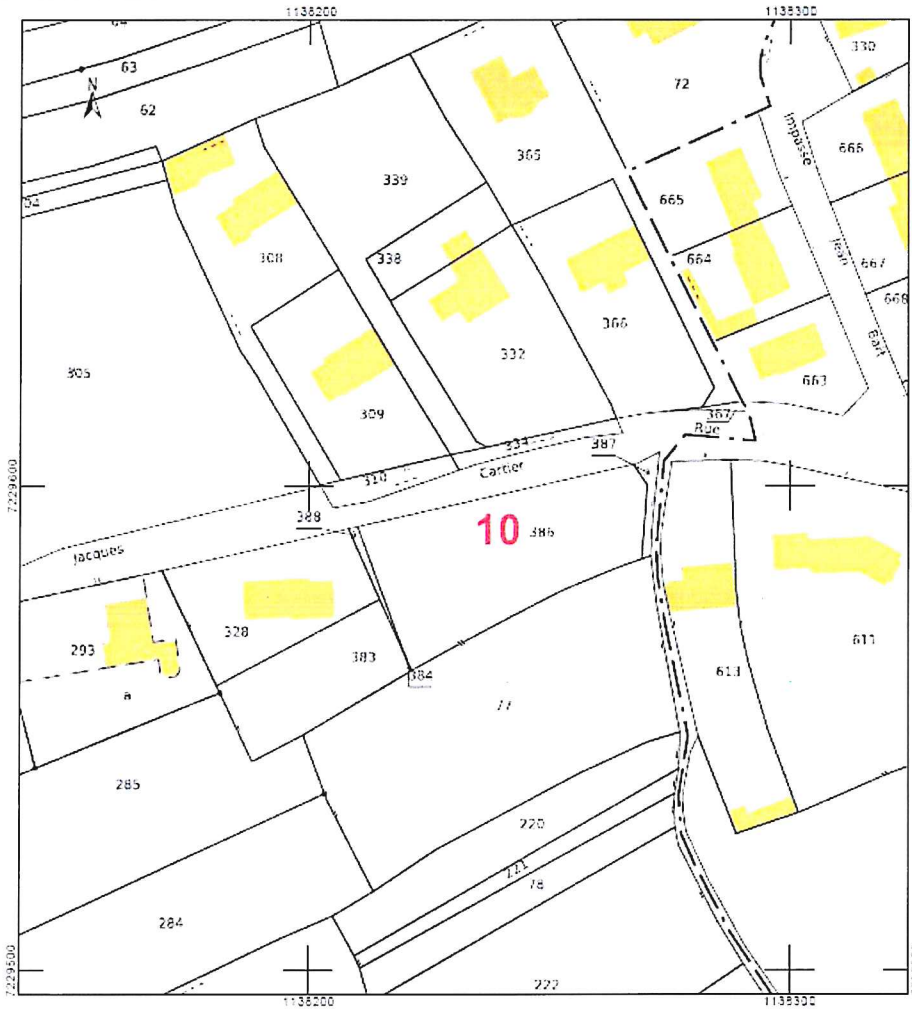
Publié le

ID : 029-200054724-20231205-DE2023_143-DE

RUE JACQUES CARTIER :

- Parcelle AM 386 : n°10.

Département : FINISTÈRE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : SDIF Antenne de Guimper Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 3 boulevard du Finistère 29107 29107 QUIMPER, CEDEX tel. 02 95 10 33 50 - fax pgo.finistere.guimper@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : AUDIERNE	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Géction : AM Feuille : 000 AM 01		Cet extrait de plan vué est délivré par : cadastre.gouv.fr
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000		
Date d'édition : 24/11/2023 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF930048 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



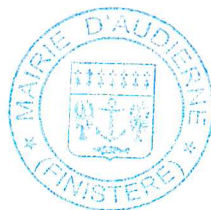
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver les numérotations telles que proposées ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS